

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE

Séance du 31/05/2023

DELIBERATION

n°CR 2023-01

*relative à l'élection du Vice-président, du Conseil de la Recherche de
l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 8,

Vu la candidature de Monsieur Cristian HELLWIG,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 31 mai 2023, faisant état des résultats suivants :

-M. Christian HELLWIG :	12 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	0 abstention

Considérant qu'en application de l'article 8 du règlement intérieur susvisé, il appartient aux membres du conseil de la Recherche d'élire un vice-président parmi les professeurs d'université et personnels assimilés du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Considérant que si aucune majorité absolue n'est constatée à l'issue du premier tour, un second tour est organisé, durant la même session, pour lequel sont qualifiées les deux membres arrivés en tête au premier tour.

Considérant qu'à l'issue de la présentation du candidat,

Les membres du conseil de la recherche, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

M. Christian HELLWIG est élu Vice-président du conseil de la Recherche de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

Le Président du Conseil de la Recherche

Johannes HÖRNER

